

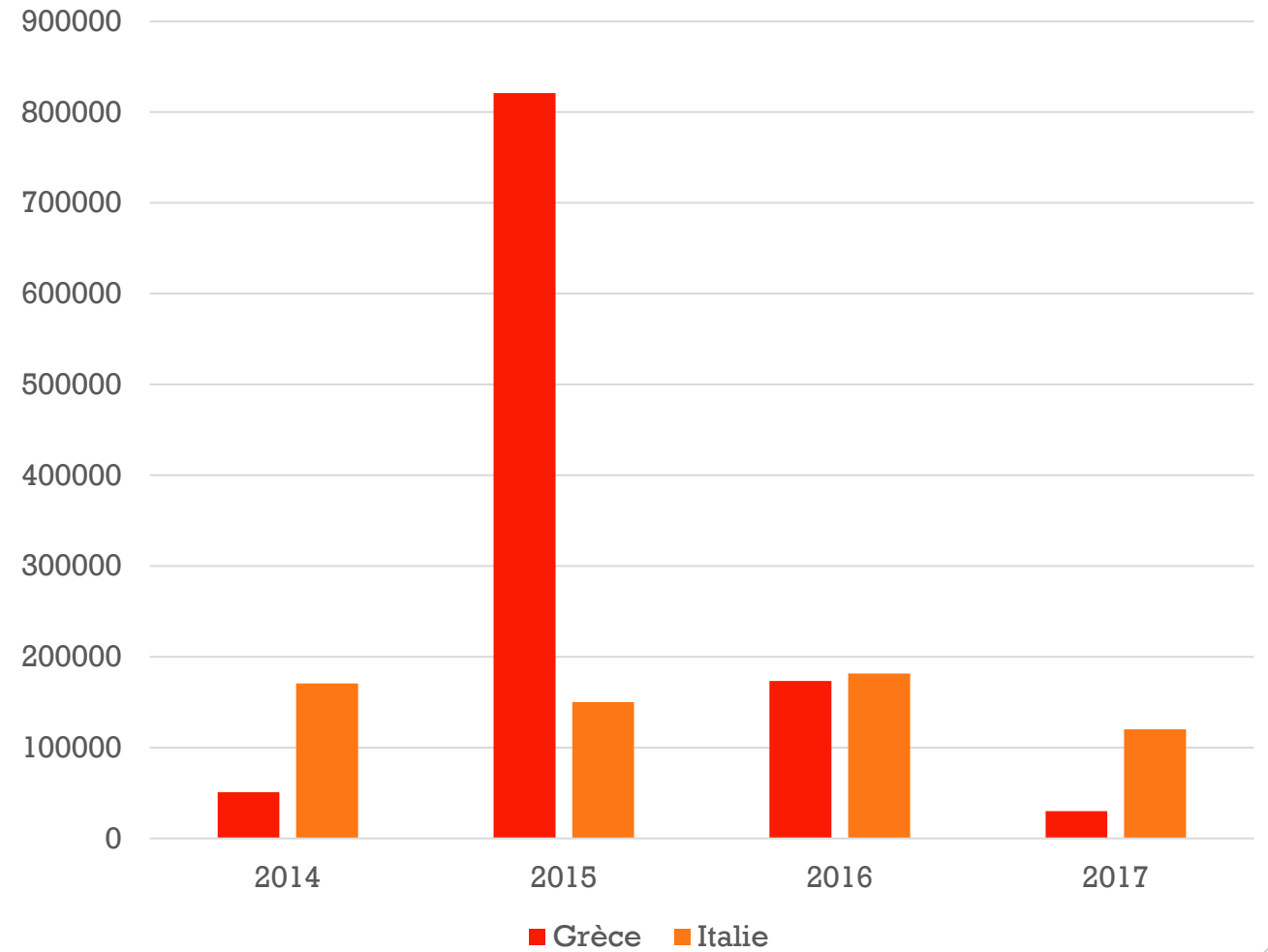
Le Nouveau Pacte sur la Migration et l'Asile

Rapport du séminaire du 27 février 2021

Forum Per Cambiare l'Ordine delle Cose

Contexte

Nombre d'arrivées 2014 - 2017



Contexte

- Jusqu'en 2020 : L'UE ne prend aucune mesure majeure - elle surveille les flux migratoires et fait face aux crises en évitant les réformes radicales qui ne recevraient pas le soutien des États membres.
- Pendant la soi-disant crise de 2015, lorsqu'un grand nombre de demandeurs d'asile sont arrivés sur les côtes européennes, l'UE a évité les réformes radicales et a plutôt adopté une approche plus pragmatique : grâce à des accords avec des pays tiers, elle a cherché à maintenir les migrants en dehors de l'Europe.

Actions extérieures

Premier front : l'externalisation des frontières

Par le biais d'accords informels et peu transparents, conclus par les États membres collectivement ou bilatéralement, l'UE a tenté de bloquer les migrants avant qu'ils ne puissent embarquer pour l'Europe et a demandé aux pays tiers de les "garder" ou de les reprendre après les refoulements...

- Accord UE-Turquie de 2016
- Accord Italie-Libye de 2017
- Accord Espagne-Maroc de 2018 2019

Les États membres ont également cherché à conclure un accord avec le Sénégal, qui est le principal pays de départ le long de la route de l'Atlantique.

Actions extérieures

Deuxième front : les migrants, otages de la relocalisation

En Italie, surtout au cours des deux dernières années, la pression pour redistribuer les migrants entre les autres États membres s'est accrue. Cette redistribution consiste à bloquer physiquement les navires qui secourent les migrants et à les utiliser comme monnaie d'échange pour relocaliser les migrants.

Actions intérieures

Suspension de la libre circulation intérieure

En l'absence de politiques efficaces et cohérentes susceptibles d'absorber les flux de 2015, l'UE n'a pas réussi à se mettre d'accord sur un cadre capable de garantir le droit d'asile aux migrants entrants. Les frontières intérieures ont commencé à se fermer, Schengen a été remis en question... Les États membres ont réimposé des contrôles aux frontières et se sont opposés aux mesures de solidarité.

2020
l'année du
momentum

En Grèce, la situation des migrants détenus sur les îles, qui sont devenues des *hotspots* de détention, se détériore.

Selon les données du début de l'année 2020, la population des camps de Lesbos, Chios, Samos, Kos et Leros était d'environ 37 000 personnes, alors que les centres n'avaient qu'une capacité totale de 6 095 personnes.

La population des camps a un accès extrêmement limité à l'eau, aux toilettes et aux douches.

Les gens doivent faire la queue pendant des heures pour manger, tout en vivant dans des tentes ou des conteneurs précaires sans chauffage.

2020
l'année du
momentum

Le camp de Moria brûle en septembre 2020

Les incendies qui ont ravagé le camp de réfugiés de Moria ont laissé des milliers de personnes en détresse, avec un accès limité aux services essentiels tels que l'eau, la nourriture et les soins médicaux. Au moment de l'incendie, la population du camp de Moria était de 12 500 personnes, malgré une capacité officielle de moins de 3 000 personnes. Les installations sanitaires étaient rares, les soins médicaux inadéquats et le surpeuplement rendait impossible le respect des normes d'hygiène et d'autres mesures préventives, comme la distanciation sociale. Dans les semaines qui ont précédé l'incendie, plusieurs personnes du camp ont été testées positives au Covid-19, ce qui a suscité des craintes pour la santé collective.

2020
l'année du
momentum

En fonction depuis le 1er décembre 2019, la **Commission von der Leyen** est la Commission « large d'esprit » de l'Europe.

Parmi ses objectifs, elle propose un groupe de travail appelé « Promotion de notre mode de vie européen », présidé par un membre du Parti populaire européen, le grecque Margaritis Schinas, dont la Commissaire aux Affaires Intérieures et à la Sécurité est la suédoise Ylva Johansson (social-démocrate). L'objectif de ce groupe de travail est de « protéger et de lutter pour la justice et les valeurs fondamentales de l'UE », ce qui, en termes de gestion des migrations, signifie une « approche ... qui suppose des frontières solides, la modernisation du système d'asile de l'UE et la coopération avec les pays partenaires ».

2020
l'année du
momentum

Le Nouveau pacte sur la migration et l'asile

L'une des activités du groupe de travail « Promotion de notre mode de vie européen » est la réalisation du nouveau pacte sur l'immigration et l'asile, présenté sous la forme d'une communication, qui, selon la Commission européenne, doit être caractérisée par une approche globale durable et équitable afin de "renforcer la confiance par des procédures plus efficaces et de trouver un nouvel équilibre entre responsabilité et solidarité"... un nouveau départ...

Nouveau pacte une maison à trois étages

Premier étage

Le premier étage fait référence à la dimension extérieure de la politique migratoire, sur la base des expériences des accords bilatéraux. L'objectif est de créer des partenariats qui « satisfont les deux parties » : l'Europe et les pays tiers situés le long des routes migratoires. Les mots clés sont « retours » et « voies légales alternatives ».

Nouveau pacte une maison à trois étages

Deuxième étage

Le deuxième étage concerne la gestion des frontières extérieures et vise à rendre les frontières plus efficaces. À cet égard, la Commission a présenté des propositions de règlement sur le « screening » et de règlement modifié sur les procédures, qui sont basées sur une fiction juridique. En d'autres termes : si une migrante en situation irrégulière arrive sur le territoire européen, elle n'est pas automatiquement admise en Europe, mais "doit le mériter" après avoir subi un contrôle évaluant les aspects de sécurité, de santé et d'identité qui dure 5 jours !

1. Si elle est admise, elle peut accéder à la procédure ordinaire ;
2. Si elle n'est pas admise, elle doit se soumettre à une procédure à la frontière, au cours de laquelle elle est détenue dans des centres frontaliers et sa demande d'asile est évaluée de manière « accélérée et sommaire ». Si le résultat est négatif, elle est redirigée vers la « procédure de retour ». Tout cela peut durer au total 24 semaines.

Nouveau pacte une maison à trois étages

Troisième étage

Le troisième étage concerne l'introduction de règles internes "strictes mais équitables" en matière de coopération entre pays, basées sur un mécanisme de "solidarité obligatoire mais flexible". Cette coopération :

- est constante (la Commission analyse les flux et détermine les contributions de solidarité, qui peuvent être fournies par les pays membres avec différentes options : relocalisation des demandeurs d'asile sur leur propre territoire, *return sponsorship**, ou autres mesures de renforcement des capacités en soutien aux Etats de première ligne) ;
- concerne également le sauvetage en mer, puisque la Commission s'efforcera d'évaluer à l'avance le nombre d'arrivées pour une période donnée et de déterminer les contributions de solidarité de chaque État sur la base de ces besoins anticipés ;
- est immédiat en cas de crise, car il est automatiquement activé en cas d'afflux massif, avec des interventions visant à soutenir un État membre en difficulté pour les relocalisations et les *return sponsorships* ;

*Le *return sponsorship* s'applique lorsqu'un État membre décide de financer le retour de migrants en situation irrégulière présents sur le territoire d'un État frontalier au lieu d'admettre physiquement un demandeur d'asile de cet État ; le délai pour effectuer le retour est de 8 mois.

Propositions de règlement

Pour mettre en œuvre ces politiques, la Commission a présenté

5 propositions de règlement, qui deviendraient donc

immédiatement des actes juridiques contraignants si elles étaient approuvées par la procédure législative ordinaire. Parmi celles-ci :

2 sont des propositions de règlement qui modifient des propositions antérieures de la Commission (une concernant les procédures d'asile et une concernant Eurodac), qui ont été présentées en 2016 mais jamais adoptées ;

3 sont de nouvelles propositions : une concernant l'introduction d'un mécanisme de *screening* des ressortissants de pays tiers aux frontières extérieures de l'UE, une concernant les situations de crise et de force majeure et une concernant la gestion de l'asile et des migrations. La dernière contient des modifications de l'actuel règlement Dublin III ainsi que de nouvelles dispositions relatives à la solidarité et à la gouvernance en matière d'asile.

Propositions de règlement

La Commission a également présenté **3 recommandations**, qui ne sont donc pas contraignantes. Elles sont les suivantes :

- Recommandation visant à activer un mécanisme de coopération entre les États membres, les institutions et les agences de l'UE lors de la préparation ou la gestion d'une situation de crise ("Préparation à la migration et plan d'action en cas de crise") ;
- Recommandation visant à renforcer la coopération entre les États membres en ce qui concerne les opérations de recherche et de sauvetage des acteurs privés en mer ;
- Recommandation aux États membres de redoubler d'efforts pour offrir des voies d'entrée régulières sur leur territoire.

Propositions de règlement

Orientations sur la mise en œuvre des règles de l'UE concernant la définition et la prévention de l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers, dans lesquelles la Commission invite essentiellement les États membres à ne pas criminaliser les acteurs humanitaires ;

1 roadmap avec le calendrier du plan de travail, avec des échéances à la mi-2021 pour tous les aspects les plus importants.

REMERCIEMENTS

Nous remercions pour ce séminaire **Marco Gerbaudo,**
jeune expert en droit et politique d'asile de l'UE

Pour plus d'informations ou pour participer, veuillez
contacter:

coordinamento.forum1@gmail.com

<https://www.percambiarelordinedellecose.eu/>